



Résiliation bail suite séparation

Par quersyp

bonjour

je vous contacte pour ma fille qui a un gros problème.

en couple depuis 4 ans , elle habitait a Rennes avec son amis.

en janvier ma fille change de travail, son amis également.

En raison du covid , ma fille se trouve licenciée début avril.

En juin, ils quittent Rennes et aménagent dans la manche dans une nouvelle location de maison.(les parents de l un et l autre se sont porté caution)

début Août elle se sépare de son ami.

ce dernier quitte la location et laisse ma fille gérer seule le loyer et les charges , étant donné qu'elle au chômage , ses revenus ne suffisent plus.

elle doit rendre le logement au plus vite , mais comment faire ?

elle doit normalement 3 mois de préavis , mais cela va être très difficile pour elle de payer et son ami ne veut rien savoir.et les parents(caution) de son ex amis ne veulent pas payer non plus .

voici donc ma question : peut-elle avoir une réduction de délai ? pour quitter dès début septembre ou au plus vite. sans payer 3 mois .

merci pour votre retour

Cordialement

Par Jeremy57920

Bonjour,

Il est possible de réduire le delai de préavis en discutant avec le propriétaire. Si votre fille trouve une personne pouvant reprendre son bail, cela peut même se faire rapidement. Le propriétaire n'a pas d'intérêt à garder une personne qui a des difficultés, surtout avant la trêve hivernale.

Cordialement

Par quersyp

bonjour

merci pour la réponse

mais ma fille a louer par agence